

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Décision du 24 août 2020 portant nomination d'un membre du conseil d'école
de l'École nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux, notamment son article 2 (3°) ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentant de l'État :

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que suppléant

M. Mondamert (Mathias), adjoint au chef de service du service économique de l'État en région à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie, en remplacement de M. Leguil (Simon).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président
du conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,*
LUC ROUSSEAU